

Les présentes CONDITIONS GENERALES s'appliquent aux personnes ayant souscrit à un des services proposés par **mon stade** (personnes ci-après désignées par « L'Adhérent »). Ce document est complété du REGLEMENT INTERIEUR consultable sur www.monstade.fr et dans les espaces de **mon stade** rue Elsa Morante – 75013 PARIS.

Ces CONDITIONS GENERALES ne concernent pas les prestations délivrées dans le cadre de services aux entreprises, aux organisations sportives ou aux athlètes, qui font l'objet de contrats spécifiques.

Conditions d'adhésion

SERVICES PROPOSES PAR MON STADE

L'Adhérent reconnaît avoir souscrit aux services proposés par **mon stade** en toute indépendance et connaissance de cause :

- Après avoir défini ses propres objectifs et ses besoins personnels,
- Après avoir pris connaissance des descriptifs des services disponibles sur www.monstade.fr (rubrique « services », chapitre « détail(s) »),
- Et après avoir pris le cas échéant des informations complémentaires auprès des personnels d'Accueil de **mon stade** comme il y est invité.

TARIFS

Les tarifs de de **mon stade** sont présentés sur le site www.monstade.fr qui comprend une solution de vente en ligne, accessible depuis la rubrique « services » du menu, dans le chapitre « tarifs » de chaque service.

Les prix indiqués comprennent les droits et prestations décrits sur www.monstade.fr, à partir de la rubrique « services » du menu, dans le chapitre « détail(s) » de chaque service.

PRESTATIONS AU TITRE DE L'ADHESION

mon stade commercialise des services comprenant notamment :

- Des Bilans de condition physique ciblés ou packagés,
- Des Programmes choisis par l'Adhérent selon son objectif personnel (Santé, Forme ou Sport) et qui incluent un ensemble de droits et prestations : Bilan de condition physique, accès à un Espace personnel sécurisé sur monstade.fr, entretien initial avec le Préparateur physique, Plan d'exercice physique individualisé, Stage d'entraînement éducatif selon une Formule définie par l'Adhérent, Accès à des Conférences éducatives, Bilans de suivi incluant Analyse de composition corporelle N°2, Plan individuels post-Stage en autonomie, Suivi post-Stage.

Ces services sont dispensés individuellement ou par groupe, au choix de l'Adhérent.

Ces services sont décrits à l'Adhérent sur www.monstade.fr, à partir de la rubrique « services » du menu, dans le chapitre « détail(s) » de chaque service.

L'Adhérent ne dispose que de l'accès aux services auxquels il a souscrit. Le service souscrit comprend l'ensemble des droits et prestations décrits sur www.monstade.fr (dans la rubrique « services » du menu, dans le chapitre « détail(s) ») de chaque service) à la date de souscription. La durée des prestations est conditionnée par le service souscrit.

Modalités d'inscription et de paiement

INSCRIPTION

Pour s'inscrire, l'Adhérent doit :

- Choisir le service adapté à son objectif et à son besoin en prenant connaissance des descriptifs des services disponibles sur www.monstade.fr (rubrique « services », chapitre « détail(s) »),
- Souscrire au service choisi en remplissant le formulaire « souscrire » présent dans chaque descriptif de service et en validant ses choix.
- Renseigner le formulaire d'inscription et valider sa commande,
- Acquitter le montant de sa commande.

Cette inscription peut se faire en ligne sur le site www.monstade.fr ou sur place au 1 rue Elsa Morante – 75013 PARIS.

MODALITES DE PAIEMENT

Pour acquitter le montant du service souscrit, l'Adhérent peut :

- Payer la totalité de sa commande en ligne sur www.monstade.fr, par carte bancaire, à partir du système de paiement à distance par cartes bancaires CIC-CM (paiement sécurisé certifié et garanti par l'établissement bancaire),
- Payer sur place, par chèque ou carte bancaire, en se présentant à l'Accueil de mon stade au 1 rue Elsa Morante – 75013 PARIS aux horaires d'ouverture.
- Adresser par voie postale un chèque du montant de sa commande à MON STADE SAS, 5 rue Elsa Morante – 75013 PARIS, libellé à l'ordre de « MON STADE SAS ».

Dans le cadre d'un paiement sur place ou par voie postale, et sous certaines conditions uniquement pour les services de la gamme « Programmes », le règlement peut se faire selon les modalités d'étalement suivantes :

- A l'inscription : paiement de 50 % du total du tarif (selon grille disponible en ligne le jour de l'Adhésion),
- A la date anniversaire 1 mois : paiement de 30 % du solde du tarif,
- A la date anniversaire 3 mois : paiement de 20 % du solde.

Une facture est remise à l'Adhérent :

- Automatiquement, par message électronique après envoi préalable d'un accusé réception de la commande.
- Sur demande, par voie postale ou par remise en main propre.

CONTRAT D'ADHESION

L'acquiescement du service souscrit, et le cas échéant l'acceptation des modalités d'étalement de paiement, manifeste la conclusion du contrat d'Adhésion. Ce contrat d'Adhésion est conclu pour une durée qui dépend du service souscrit.

Sauf dispositions particulières dans le cas d'une Adhésion-cadeau (souscription à un service pour le compte de tiers), est réputé Adhérent la personne qui a souscrit et réglé le service commandé. Dans le cas d'une Adhésion-cadeau, le bénéficiaire du service est indiqué dans le Formulaire d'inscription et devient de fait l'Adhérent.

L'Adhérent déclare alors lors de la conclusion du Contrat s'engager à prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes de **mon stade** en ce sens.

L'Adhérent ne peut céder ou transférer à quiconque de quelque manière que ce soit à titre gratuit ou onéreux son Contrat d'Adhésion.

Rétractation

L'Adhérent dispose d'un délai de rétractation de 15 jours francs qui débute le lendemain à partir de l'acceptation de l'offre, matérialisée par la réception de facture. S'il exerce son droit de rétractation, l'Adhérent sera remboursé dans les trente jours de la totalité des sommes versées. Le droit de rétractation est exclu dans certains cas et, par exemple, lorsque l'exécution de la prestation de service a commencé, avec l'accord du client, avant la fin du délai de 15 jours.

Modification du contrat d'Adhésion

Compte tenu de l'impossibilité pour les équipes médicales et sportives de **mon stade** de vérifier, préalablement à son inscription en ligne ou sur place, l'adéquation du service souscrit avec les objectifs et les capacités (état de santé, condition physique, assiduité à l'entraînement, etc.) de l'Adhérent, ce dernier est responsable du choix du service qu'il a sélectionné après avoir pris connaissance des descriptifs fournis par **mon stade** sur www.monstade.fr.

Cependant, étant donné que **mon stade** met en place des moyens pour évaluer le profil des Adhérents à chaque étape de leur parcours (Questionnaire d'Information rempli par l'Adhérent après son inscription et préalablement à son Bilan de condition physique, Entretien post Bilan de condition physique, Suivi régulier lors des Séances d'entraînement éducatif) et que les équipes médicales et sportives ont un

devoir d'information voire d'alerte à l'égard des Adhérents, une modification du Contrat d'Adhésion et du service souscrit pourra être proposée à l'Adhérent, qui est libre de l'accepter ou de la refuser. Cette proposition de modification sera en tout état de cause motivée par la conviction des équipes médicales et sportives de **mon stade** que le service initialement souscrit n'est pas en adéquation avec l'objectif et/ou les capacités (santé, condition physique, assiduité, etc.) de l'Adhérent.

Si l'Adhérent accepte la proposition de modification de service :

- Cas 1 : la modification de service n'engendre pas de modification de tarif (sur la base des grilles tarifaires présentes sur www.monstade.fr) : un nouveau Contrat d'Adhésion annule et remplace le précédent.
- Cas 2 : la modification de service engendre une modification de Tarif :
 - Baisse de tarif : **mon stade** rembourse à l'Adhérent la différence entre le nouveau tarif et le tarif initialement réglé, déduction faite des prestations éventuellement déjà consommées, et un nouveau Contrat d'Adhésion annule et remplace le précédent
 - Hausse de tarif : **mon stade** propose à l'Adhérent de s'acquitter de la différence entre le nouveau tarif et le tarif initialement réglé :
 - » Si l'Adhérent l'accepte : il règle le solde et un nouveau Contrat d'Adhésion annule et remplace le précédent.
 - » Si l'Adhérent refuse : voir ci-après

Si l'Adhérent refuse la proposition de modification de service :

- Cas 1 : la sécurité de l'Adhérent n'est pas en jeu : le Contrat d'Adhésion n'est pas modifié et l'Adhérent poursuit son parcours en bénéficiant des prestations et droits souscrits.
- Cas 2 : la sécurité de l'Adhérent est en jeu : le Contrat d'Adhésion est résilié.

Résiliation / Suspension du contrat d'Adhésion

RESILIATION DU FAIT DE L'ADHERENT

L'Adhérent dispose, dans les cas de maladie, d'accident grave, de décès, de grossesse, de licenciement économique ou de mutation professionnelle, et sur présentation de documents justificatifs, d'une possibilité de suspension de son abonnement ou, selon le cas, de remboursement, déduction faite des prestations et droits déjà consommés, sur la base des tarifs en vigueur au moment de leur souscription.

RESILIATION DU FAIT DE MON STADE SAS

Dans le parcours de l'Adhérent, son Contrat d'Adhésion peut être résilié pour différentes raisons :

En cas de raisons médicales rendant impossible l'utilisation du service souscrit

Compte tenu de l'impossibilité pour les équipes médicales et sportives de **mon stade** de vérifier, préalablement à son inscription en ligne ou sur place, l'adéquation du service souscrit avec les objectifs et les capacités (état de santé, condition physique, assiduité à l'entraînement, etc.) de l'Adhérent, ce dernier est responsable du choix du service qu'il a sélectionné après avoir pris connaissance des descriptifs fournis par **mon stade** sur www.monstade.fr.

Deux cas peuvent se présenter :

Cas 1 : Adhésion non validée avant le Bilan de condition physique

Dans le parcours proposé, **mon stade** met en place des moyens pour évaluer le profil (état de santé, contre-indications, condition physique, etc.) des Adhérents à chaque étape, et notamment avant le Bilan de condition physique réalisé dans le Lab **mon stade** :

- Par un Questionnaire d'Information rempli par l'Adhérent en ligne après son inscription,
- Par une Notice d'information et un Formulaire de consentement,
- Par un examen et un entretien avec le cardiologue **mon stade**.

Selon les données recueillies, et malgré le paiement (en ligne, sur place, par voie postale), **mon stade** se réserve le droit pour raisons médicales de ne pas valider l'Adhésion. Le Contrat d'Adhésion est alors résilié et l'Adhérent est remboursé immédiatement de l'intégralité du montant réglé.

Cas 2 : Adhésion résiliée après le Bilan de condition physique

Si l'état de santé de l'Adhérent évolue pendant la période sur laquelle court son Contrat d'Adhésion :

- Soit l'Adhésion est décalée dans le temps, jusqu'au retour à un état de santé compatible avec la jouissance du service souscrit (à justifier par un certificat médical).
- Soit l'Adhésion est résiliée et l'Adhérent est remboursé au prorata des séances du Stage d'entraînement éducatif restant à effectuer (à justifier par un certificat médical) déduction faite des services déjà consommés (calcul sur la base des tarifs en vigueur au moment de leur souscription).

En cas de non acquittement par l'Adhérent des sommes dues

mon stade se réserve le droit de suspendre l'accès aux installations et aux services prévus au titre de l'Adhésion et d'inscrire l'Adhérent sur son fichier recouvrement contentieux « incidents de paiement », dans le strict respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Cette inscription empêche l'Adhérent de bénéficier des services que **mon stade** pouvait le cas échéant lui fournir. **Mon stade** pourra ensuite résilier le Contrat de plein droit et sans formalité 15 jours après réception par l'Adhérent de la mise en demeure restée sans effet. A compter de la prise d'effet de la résiliation, l'Adhérent devra restituer, sans qu'il soit besoin d'une quelconque demande de **mon stade**, sa carte de membre et restera tenu du paiement des sommes contractuellement dues jusqu'à l'échéance de l'Adhésion. L'Adhérent s'exposera également, dans cette hypothèse, au paiement d'une pénalité d'un montant de 12 % des sommes restant dues.

En cas de manquement au Règlement intérieur

La violation des dispositions du Règlement intérieur justifiera la résiliation immédiate de l'Adhésion souscrite et fondera le refus de contracter ultérieurement. Cette résiliation ou ce refus pourront être contestés devant les tribunaux et **mon stade** se réserve le droit de solliciter également la réparation du préjudice qui aura été subi. Pour plus de détails, voir plus bas « Accès aux services et aux installations ».

Modalités d'annulation de rendez-vous

ANNULATION PAR L'ADHERENT

Les services de **mon stade** fonctionnent sur la base de prise de rendez-vous. Les prestations sont réservées pour des dates fermes. En conséquence, aucune annulation ne pourra être acceptée si elle parvient à **mon stade** moins de 48 heures avant le début prévu des prestations.

Prestations	Modalités de prise de rendez-vous	En cas d'annulation	En cas d'annulation hors délai
Bilan de condition physique	Par le personnel d'Accueil de mon stade avec l'Adhérent, par téléphone ou par mail.	Prévenir le personnel d'Accueil de mon stade par téléphone ou par mail à l'adresse contact@monstade.fr au minimum 48 heures avant le rendez-vous.	Le Bilan est dû.
Séance de Stage d'entraînement	Par l'Adhérent directement sur son Espace personnel sécurisé, rubrique « Mon entraînement ».	Annuler (ou reporter) avec l'outil « Agenda » de l'Espace personnel sécurisé au minimum 48 heures avant le rendez-vous.	Une Séance est décomptée. Selon la Formule : crédits de séances « jokers » (les « jokers » permettent d'annuler, moins de 48 h avant, un rendez-vous pris).

ANNULATION PAR MON STADE SAS

mon stade se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre les rendez-vous en cas de force majeure. Aucune somme ne sera due par l'Adhérent, aucune séance ne sera débitée à l'Adhérent.

Assurances

La responsabilité civile de la société MON STADE SAS et de ses préposés est couverte par le contrat COVEA RISKS N°129573327. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accidents résultant de la non-observation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils.

L'Adhérent doit avoir contracté une assurance personnelle auprès de la compagnie de son choix.

En cas d'accident engageant la responsabilité de MON STADE SAS, l'adhérent est tenu d'en faire la déclaration dans un délai de 48 heures.

MON STADE SAS n'est pas responsable des objets perdus, volés, détériorés entreposés dans les vestiaires. Seuls les vols commis par effraction durant les heures d'ouverture engagent sa responsabilité.

Déclarations

En application de l'Article R.322-1 du Code du Sport, MON STADE SAS a déclaré son activité auprès de la Direction départementale de la Cohésion sociale, Pôle Jeunesse et Sport le 20 juin 2013 sous le numéro 07513ET0127. Un récépissé de cette déclaration est affiché dans chaque espace **mon stade** de la rue Elsa Morante – 75013 PARIS.

Accès aux services et aux installations

L'accès aux services et installation de **mon stade** est réglementé et suppose le strict respect du Règlement intérieur tel que approuvé lors de la souscription en ligne, et en tout état de cause porté à la connaissance de l'Adhérent par voie d'affichage dans les espaces **mon stade** et sur www.monstade.fr.

L'Adhérent s'engage par conséquent à respecter en toute circonstance et à tout moment les consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité qui pourraient lui être données par le personnel de **mon stade** et telles qu'elles pourraient, le cas échéant, être rappelées par voie d'affichage ou sur tout document commercial.

A défaut et sans préjudice des recours que pourrait exercer MON STADE SAS en réparation du préjudice subi, MON STADE SAS se réserve le droit de prendre toute mesure utile visant à faire respecter par l'Adhérent les présentes dispositions et notamment d'exclure des installations l'Adhérent en infraction avec ces dernières, de résilier le Contrat d'Adhésion de plein droit et sans formalité, avec effet immédiat, à réception par l'Adhérent de la Lettre RAR de MON STADE SAS lui exposant les motifs de la résiliation et l'inscription de l'Adhérent contrevenant sur sa liste " contrevenants " dans le respect des dispositions de la loi N° 78-17 du 6 /01/78 Informatique et Libertés.

Protection de la vie privée

Se reporter au document « site internet et système d'information – mentions légales » dont une version à jour est disponible sur www.monstade.fr en bas de chaque page.